

CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION DE LA LABELLISATION DES APPLICATIONS MOBILITE DE RENNES METROPOLE.

(ci-après CGAU)

Sommaire

1-OBJET: UN LABEL « APPROUVÉ PAR STAR » POUR LES APPLICATIONS OPEN DATA.....	2
2- PRINCIPES GENERAUX.....	2
3-DE LA LABELLISATION A LA PAROLE DE TOUS	3
- Le comité de labellisation	3
- Les critères de labellisation	3
- Les engagements des partenaires	4
- L'évolution des applications	4
- Évolution des modalités de labellisation	5

EXPLOITANT DES SERVICES
DE RENNES MÉTROPOLE



LE vélo STAR



1-OBJET: UN LABEL « APPROUVÉ PAR STAR » POUR LES APPLICATIONS OPEN DATA

Keolis Rennes est délégataire des services publics de transports en commun STAR et Handistar de Rennes Métropole, exploitant du service de mise à disposition en libre-service de vélos LEveloSTAR. Il propose de lancer une démarche inédite en France de labellisation des applications liées à la mobilité sur le territoire de Rennes Métropole issues du travail de la communauté de développeurs Open Data.

2- PRINCIPES GENERAUX

La démarche de création d'un label est motivée par plusieurs enjeux :

- garantir à l'utilisateur final la qualité, l'exactitude et l'homogénéité de l'information diffusée par différents canaux, qu'elle soit diffusée par Keolis Rennes ou les développeurs eux-mêmes. Le label est un gage de sérieux, de qualité et de bonne tenue dans le temps,
- promouvoir les applications, les faire connaître auprès du grand public, les caractériser et les faire adopter par le plus grand nombre,
- accompagner le développeur, lui faire bénéficier d'un cadre relationnel privilégié avec les acteurs de l'ouverture des données, d'une assistance à la montée en qualité de son application ainsi que d'une promotion de ses travaux sur le terrain où l'application trouve son utilité et dans la presse spécialisée.

Les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (ci-après « CGAU ») sont publiques.

Les applications transports diffusant l'information fournie par, ou via Keolis Rennes, peuvent prétendre à la labellisation « APPROUVE PAR STAR ». Le fait pour un développeur de demander la labellisation de son application entraîne pleine et entière acceptation des présentes CGAU. Si la labellisation est accordée au développeur, le labellisé s'engage à respecter les présentes CGAU durant toute la durée de la labellisation.

Le Label donne lieu à l'émission d'un certificat de labellisation attribué par Keolis Rennes au développeur, et est accordé pour une année avec reconduction tacite. Le comité de labellisation se réserve le droit de supprimer l'attribution du label si, au cours de l'année, l'application ou son auteur ne respecte plus les engagements pris. Ce respect est vérifié au moins une fois par an.

L'attribution du Label ne fait naître aucun lien de subordination entre Keolis Rennes et les développeurs, et n'ouvrent le droit à aucune rémunération ni avantage, ni aucune indemnité de quelque sorte que ce soit.

EXPLOITANT DES SERVICES
DE RENNES MÉTROPOLE



LE VÉLO STAR



HANDISTAR

3-DE LA LABELLISATION A LA PAROLE DE TOUS

- Le comité de labellisation

Il est composé au sein de Keolis Rennes du Community Manager, d'un représentant du service Communication institutionnelle, d'un représentant du service Informations et Innovation, d'un représentant du service Systèmes d'Information. Le Comité peut s'adjoindre toute personnalité qualifiée. Il se réunit pour valider la labellisation des applications.

- Les critères de labellisation

Seule une application dont le développeur aura sollicité la labellisation sera étudiée. Les propositions suivantes de critères seront affinées ultérieurement par le comité et intégrées aux présentes CGAU :

- identification de services qui proposent une information transport mono et/ou multimodale
- tests d'exactitude des informations et des résultats de requête, justesse des moteurs de recherche d'itinéraire
- délai de mise à jour à compter de la publication de la donnée sur le serveur
- système de notification des mises à jour de l'application
- prise en compte des règles édictées sur le portail data.keolis-rennes.com (règles de nommage, utilisation des visuels...)
- stabilité de l'application
- aucun stockage de données personnelles autorisé
- fonction de retour de dysfonctionnement intégrée à l'application
- transmission de statistiques d'utilisation et de fonctionnement mensuelles.
-

En tout état de cause, les développeurs se conformeront aux règles applicables en matière de respect de la vie privée et de protection des données personnelles (la notion de label représente un gage de confiance pour les internautes et les incite à privilégier des produits certifiés, Keolis Rennes demande donc aux développeurs d'intégrer la question de la protection des données dès la phase de conception et non a posteriori comme c'est souvent le cas.) Ce renversement de perspective est désigné sous le terme de « privacy by design ».

Cas du retrait du label : si le comité de labellisation décide de retirer le label, le développeur et Keolis Rennes devront immédiatement en retirer la mention sur l'ensemble de leurs supports. En cas de retrait du label, le bénéficiaire ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque indemnité.

EXPLOITANT DES SERVICES
DE RENNES MÉTROPOLE



LE VÉLO STAR



- Les engagements des partenaires

Les auteurs de ces applications assument la responsabilité des services qu'ils fournissent (fiabilité, légalité, exhaustivité et véracité de l'information transmise en cohérence avec la donnée initiale fournie par Keolis Rennes.)

Keolis Rennes s'engage à :

- autoriser l'utilisation de logos et visuels déterminés,
- apporter, dans la mesure de ses compétences, de sa disponibilité, des conseils techniques via les médias mis en place (forum, @starenligne,...)
- promouvoir les applications labellisées dans le cadre d'un plan de communication par une mise en valeur en continu sur différents supports d'information de Keolis Rennes/STAR et, le cas échéant, par des opérations ponctuelles.

Le « labellisé » s'engage à :

- intégrer un flux RSS de « news » du réseau STAR et du service Handistar (informations non commerciales),
- assurer la maintenance corrective et évolutive de son service durant toute la durée où il bénéficie du label,
- apposer le visuel du label et le lien vers l'information détaillée de celui-ci sur la page d'« à propos » de son application et sur les visuels de promotion où est diffusée l'application. Il s'engage également à le préciser dans le texte descriptif,
- mettre à jour son application en cas de nouvelles données mises à jour par Keolis Rennes, dans un délai qui sera précisé par le Comité.

- L'évolution des applications

Comme évoqué précédemment, les acteurs de l'ouverture des données de Keolis Rennes proposeront aux développeurs de se réunir au sein de la Cantine numérique rennaise, dans le cadre de sessions collaboratives pour améliorer les applications et faire monter en compétences des développeurs sur des thèmes choisis en commun.

Ces sessions dépassent le simple cadre de la labellisation et s'inscrivent dans un schéma de pérennisation des travaux de chaque développeur.

Tous les acteurs des technologies d'information de Rennes Métropole et tous les citoyens qui le souhaitent peuvent y participer.

EXPLOITANT DES SERVICES
DE RENNES MÉTROPOLE



LE VÉLO STAR



HANDISTAR

- Évolution des modalités de labellisation

Dans l'esprit de ce qui a été fait pour la mise en œuvre de l'Open Data, Keolis Rennes souhaite que les modalités de labellisation fassent l'objet d'échanges, de concertation et de mises à jour éventuelles si les acteurs de ce projet le jugeaient majoritairement opportun. Ces évolutions seront communiquées aux développeurs opérant des applications labellisées.

Pour le LABELLISE

Pour KEOLIS Rennes

Fait à

Le

Fait à

Le

En qualité de :

(Signature et cachet)

En qualité de :

(Signature et cachet)

EXPLOITANT DES SERVICES
DE RENNES MÉTROPOLE



LE VÉLO STAR



Rue Jean-Marie Huchet | CS 94001 | 35040 Rennes Cedex | Tél 02 99 27 40 00 | Fax 02 99 27 40 25
S.A. au capital de 1 131 584 € | SIRET 340 035 526 00029 | Code NAF 4931Z